

**Conseil d'administration
Séance du 10 juillet 2024**

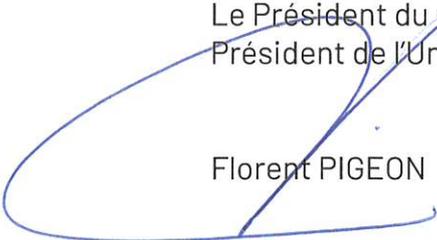
ACTE ADMINISTRATIF Acte 41/2024	QUESTIONS FINANCIERES Tarifs UJM : alternance, formation initiale, formation continue
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6, L712-6-1 et L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 21 juin 2024

Le Conseil d'administration adopte les tarifs de l'université : alternance/formation initiale/formation continue pour l'année universitaire 2024/2025.

Document annexé à télécharger.

A Saint Etienne le 11 juillet 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0